



**MAIRIE
DE
SISTERON**

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
TELEPHONE : 04.92.61.00.37
TELECOPIE : 04.92.61.28.02

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DMPTV 2023-07-21

DECISION DU MAIRE

**DEMANDE DE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
« ACCUEIL POUR TOUS »
A LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DES AHP**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une demande de subvention de fonctionnement à la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du dispositif « accueil pour tous » concernant l'accompagnement d'un enfant avec des difficultés.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer une demande de subvention de fonctionnement à la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence pour la prise en charge du salaire d'une personne en renfort de personnel pour aider un enfant en difficulté. Cette prise en charge est demandée du 01/10/2023 au 31/12/2023. Elle est prévue sur les jeudis de 9 heures à 18 heures toutes les semaines (hors vacances scolaires) jusqu'au 31/12/2023. Le salaire de la personne en charge de cette action est de 1921.5€ (10 jours à 9 heures soit 90 heures. Le coût horaire avec les charges du salaire est de 21.35€ soit $90 \times 21.35 = 1921.50$ €). La subvention demandée à la CAF est de 1152.90 euros représentant 60% de l'action, sous réserve que le financement restant pour la commune à savoir 768.6 euros soit entièrement prise en charge par la commune de La Motte de Caire.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations familiales des Alpes de Haute-Provence, Madame la Préfète des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 11/07/2023

Le Maire,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 11/07/2023 à 14h23

REÇU EN PREFECTURE
le 11/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AU-004-210402095-20230711-2023_07_210